

↳ Charte de la parentalité en entreprise :

« Il faut améliorer la place des parents dans leur environnement professionnel, cette charte est une chance, elle va permettre de responsabiliser les entreprises », a déclaré Xavier Bertrand, ministre du Travail, lors du lancement officiel, le 11 avril, de la charte de parentalité en entreprise. Pour le ministre, cette charte s'inscrit dans la volonté de l'État de promouvoir l'égalité professionnelle hommes-femmes. Initiée par SOS Préma, une association d'aide aux parents d'enfants prématurés, et L'Oréal, cette charte a pour objectif d'inciter les entreprises à mettre en place des moyens et des structures (crèches inter-entreprises, télétravail, temps partiel annualisé calé sur les rythmes scolaires, aides financières à la garde d'enfants, etc.) pour permettre à chaque salarié de réaliser à la fois ses projets personnels et professionnels. À l'heure actuelle, 30 entreprises s'y sont déjà engagées. Un observatoire de la parentalité en entreprise accompagnera les entreprises signataires dans la réalisation de leurs engagements. Toutes les informations sur la charte de la parentalité peuvent être consultées sur le site www.chartedelaparentalité.com.